

INFORMATIONS OFFICIELLES DE LA MUNICIPALITE

Décembre 2014

OBJETS	COMMUNICATIONS
Séance de la Municipalité du 1^{er} décembre 2014	
Séance du Conseil communal	<p>La Municipalité a fixé l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 2 février 2015, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Préavis n° 02/2015 - Demande de crédit pour la transformation de l'Ancien collège en unité d'accueil de la petite enfance et salles à usages divers. – Préavis n° 01/2015 - Demande de crédit pour la transformation du bâtiment des classes spéciales du Complexe scolaire.
Permis LATC <i>Ch. de la Guéta 19a</i>	La Municipalité a pris acte du projet d'installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture sur une surface de 50 m ² et a constaté que ces travaux ne sont pas assujettis à autorisation.
Cimetière	La Municipalité a accordé une concession de corps simple à la famille de feu M. Alfred Lobrinus, décédé le 25 novembre 2014, aux conditions du Règlement communal du 22 octobre 1980 sur les inhumations, les incinérations et l'aménagement du cimetière.
Entretien du réseau d'eau potable	La Municipalité a adjugé les travaux d'appareillage et de génie civil pour le remplacement et déplacement de la borne hydrante accidentée sise au chemin de la Verne 3.
Séance de la Municipalité du 8 décembre 2014	
Matériel et réseau informatique	La Municipalité a adjugé la fourniture et installation d'un nouveau module de comptabilité des salaires.
Forum	la Municipalité a adjugé la réparation de plusieurs cadres de fenêtres de la salle de spectacles, vandalisée par des auteurs inconnus.
Complexe scolaire	La Municipalité a approuvé le préavis n° 01/2015 - Demande de crédit pour la transformation du bâtiment des classes spéciales du Complexe scolaire, qui sera soumis au Conseil communal au cours de sa séance du 2 février 2015.
Ancien collège	La Municipalité a approuvé le préavis n° 02/2015 - Demande de crédit pour la transformation de l'Ancien collège en unité d'accueil de la petite enfance et salles à usages divers, qui sera soumis au Conseil communal au cours de sa séance du 2 février 2015.
Permis LATC <i>Ch. de la Fruitière 5 et 7</i>	La Municipalité a délivré le permis de construire, relatif à la réhabilitation du rural et isolation périphérique avec suppression du chauffage électrique.

